Manicipalité Ivry-sur-le-Lac

Bulletin municipal – Septembre 2021

Des nouvelles de votre municipalité

Avis de fermeture – Élections Fédérales!

Une élection fédérale aura lieu le lundi 20 septembre prochain. Les bureaux administratifs de la municipalité seront transformés en lieu de votation par l'équipe d'Élection Canada. L'équipe administrative sera en télétravail et alors disponible par courriel ou par téléphone.

Mylène Thibault <u>admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca</u>
Sylvain Royer <u>inspecteur@ivry-sur-le-lac.qc.ca</u>
Josiane Alarie directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Merci de votre compréhension,

Merci à notre équipe estivale!

La saison estivale tire à sa fin et les étudiants sont de retour en classe. C'est alors le temps de dire un énorme merci à nos étudiants qui nous ont épaulés pendant la belle saison. Leur présence est rendue possible grâce au partenariat fédéral *Emploi d'Été Canada*. Merci à Mathieu Tousignant pour son support à la voirie depuis les trois dernières années. Merci à Julien Courchesne préposé à la station de lavage et au débarcadère. Merci également à Sébastien Marchand, inspecteur adjoint à l'urbanisme.

Nous désirons remercier également Louise Brisebois, également préposé à la station de lavage et au débarcadère qui sera en poste jusqu'au 11 octobre.

Merci de votre précieuse collaboration, votre apport a été grandement apprécié!

Message important – Station de lavage et débarcadère municipal

La station de lavage et le débarcadère municipal fermera pour la saison ce lundi 11 octobre à 16h30! Nous vous demandons de planifier la sortie de votre embarcation nautique au plus tard le 11 octobre 2021 dans la mesure du possible. Après cette date, vous devrez prendre un rendez-vous auprès de l'administration, durant les heures de bureaux seulement. Le service ne sera pas offert durant les jours de fin de semaine.

Vous devez prendre rendez-vous en téléphonant au moins 24 heures à l'avance au 819-321-2332, durant les heures normales de bureau.

Merci de votre compréhension,

COVID-19 Passeport vaccinal

Le passeport vaccinal est appliqué au Québc depuis le 1^{er} septembre dernier. Cet outil est essentiel et gratuit attestant qu'une personne est adéquatement protégée contre la COVID-19. Le passeport vaccinal sera requis pour accéder à certains lieux ou activitées non essentielles où le risque de transmission entre personne est considéré comme élévé. Ces acitivés sont notamment les évènements ou festivals, les salles de spectacles, les salles où se produisent des évènements sportifs, les casinos, les cinémas, les salles d'entrâinements, les sports d'équipe, les restaurants et certaines activités parascolaires.

Consulter le lien des lieux et activités pour la version la plus à jour : <a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/lieux-et-activites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-19/exectivites-exigeant-passeport-vaccinal-covid-1

COVID-19 Nouveau site de vaccination à Sainte-Agathe-des-Monts

La campagne de vaccination contre la COVID-19 se poursuit toujours pour les 12 ans et plus. Le CISSS des Laurentides tient à informer la population du changement d'adresse du site de vaccination de Sainte-Agathe-des-Monts. Le nouveau site de vaccination, depuis le 2 septembre est maintenant au:

Place Lagny

2, rue Saint-Louis Sainte-Agathe-des-Monts J8C 2A2

Loisirs Laurentides fête ses 50 ans!

Loisirs Laurentides est un organisme à but non lucratif en matière de loisirs, de sports et de plein air, soutenu par le Ministère de l'Éducation et le Ministère de la Culture et des Communications, qui a vu le jour en 1971. Dans le cadre des festivités de ses 50 ans, Loisirs Laurentides invite la population a relevé un défi dans la grande région des Laurentides. Il est proposé à la population désirant y participer de parcourir l'un des trois sentiers proposé :

- 1. Sentier Parois de l'aube au Parc régional de la Montagne du Diable (Village des Bâtisseurs, 1100 Chemin Léandre Meilleur, Ferme-Neuve)
- 2. Sentier du Mont-Sainte-Agathe au Camping Sainte-Agathe-des-Monts (2, chemin du Lac-des-Sables, Sainte-Agathe-des-Monts)
- 3. Sentier École L'Orée des Bois (360, côte Saint-Nicholas, Saint-Colomban)

Les participants pourrons être récompensés par des prix. Pour participer vous devez vous prendre en photo devant une affiche **50 ans LL** et s'inscrire sur le site web de Loisirs Laurentides au www.loisirslaurentides.com

Présence d'une plante aquatique indigène – Lac Manitou

Il a été porté à notre attention la présence d'une plante aquatique qui inquiète dans le Lac Manitou. Nous avons contacté le Conseil régional de l'Environnement et une biologiste nous confirme qu'il ne sagit pas de myriophylle à épis. Il s'agit plutôt d'élodée (du Canada ou de Nuttal), une plante aquatique indigène, donc **NON** envahissante, et qui est assez commune dans la région.

Les embarcations nautiques très présentes sur le lac peuvent faucher dans l'eau les plantes et celles-ci se retrouvent parfois au dessus de l'eau.

Il n'est pas recommandé de retirer les plantes aquatiques puisque certaines espèces ne sont naturellement pas enracinées et il est donc normal qu'elles flottent à la surface. De plus, les plantes aquatiques jouent plusieurs rôles essentiels dans l'écosystème.

Il faut éviter toute navigation à moteur dans les herbiers aquatiques, ce qui pourrait perturber la faune aquatique.

Mon vrac sans sac!

Le saviez-vous? Il n'est pas recommandé de mettre vos matières recyclables dans un sac de plastique avant de les mettre au bac vert. En les mettant en vrac dans le bac, vous réduisez votre consommation de sacs de plastique à usage unique, diminuez votre impact sur l'environnement et facilitez le travail des employés du centre de tri des matières résiduelles! Pour plus d'informations sur la gestion des matières résiduelles, visitez le www.traindeviedurable.com.



Abris d'hiver temporaires

C'est le temps de commencer à penser aux saisons froides peu à peu. La présence d'un abri d'auto temporaire dans toutes les marges et l'aire de stationnement est autorisée du 1^{er} octobre d'une année au 1^{er} mai de l'année suivante en vertu du règlement no 2013-060, et des articles 206 et 368.

Merci,

Achalandage important aux urgences

Le Centre intégré de santé et services sociaux des Laurentides nous informe que l'achalandage est élevé dans les six hôpitaux de la région des Laurentides. Le CISSS désire rappeler à la population les alternatives à l'urgence.

- communiquer par téléphone avec Info-Santé 811;
- consulter son médecin de famille;
- consulter un médecin dans une clinique sans rendez-vous;
- consulter son pharmacien ou sa pharmacienne;
- se rendre à l'urgence en dernier recours.

Une personne dont la situation nécessite des soins urgents ne doit pas hésiter à se rendre à l'urgence d'y recevoir les soins essentiels dont elle a besoin.

Spécial bac brun!



Rappel – Obligation du citoyen de fournir une preuve de vidange

Selon l'article 4 du règlement 2009-131, lorsque vous faites vidanger votre installation septique, il est de votre responsabilité de transmettre une preuve de l'exécution des travaux à la municipalité au plus tard le 15 octobre de chaque année où une vidange est requise par le règlement.

Bien que les différents fournisseurs de services offrent de transmettre la preuve à la municipalité, nous ne les recevons jamais tous. Il est préférable de nous l'envoyer vous-même par e-mail (<u>admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca</u>), où nous vous confirmons la réception et mettons à jour votre dossier.

Par ailleurs, un contrat d'entretien annuel est nécessaire pour certaines installations septiques (type Ecoflo, Bionest, Enviro-Septic, etc.). Il en va de même pour l'entretien annuel. Envoyez-nous une preuve pour mettre à jour votre dossier. Nous acceptons une copie du contrat d'entretien.

Message de la Sûreté du Québec

Depuis déjà deux semaines, les élèves ont repris la route vers leurs établissements scolaires. L'achalandage est naturellement augmenté sur le réseau routier, avec les autobus scolaires, piétons, cyclistes, brigadiers. Les usagers de la route sont invités à redoubler de prudence afin d'assurer une entrée scolaire sécuritaire pour tous.

- Respectez les limites de vitesse
- Soyez vigilent en zone scolaire
- Immobilisez-vous à cinq (5) mètres ou plus d'un autobus scolaire lorsque les feux rouges intermittents sont en marche
- Respectez les consignes du brigadier, celles-ci prévalent sur la signalisation en cas de travaux

Plusieurs parents déposent leur enfant à l'école, ceux-ci doivent s'assurer de le faire à un endroit sécuritaire afin d'éviter les manœuvres imprudentes telles que le stationnement en double et les virages en "U".

Bonne rentrée scolaire!

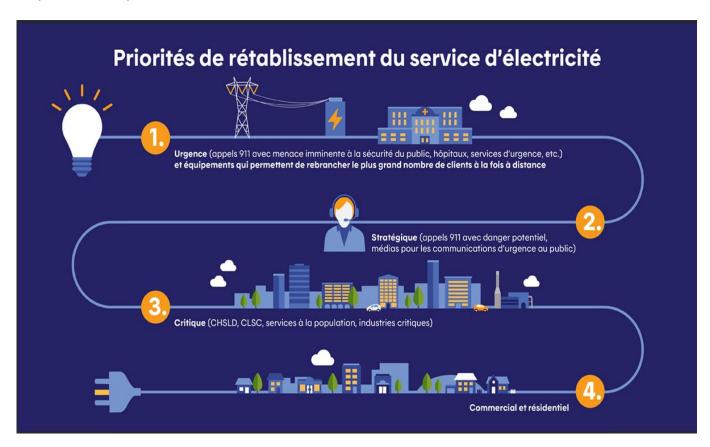
Hydro-Québec, comprendre les pannes!

Des travaux de maintenance sont essentiels pour assurer l'efficacité et la fiabilité du réseau électrique. Pour ce faire, Hydro-Québec doit couper le courant, c'est ce qu'on appelle une interruption planifiée. Ces interruptions sont toujours inscrites sur la carte des interruptions à venir, sur le site d'Hydro-Québec, onglet "Interruptions à venir".

https://pannes.hydroquebec.com/pannes/bilan-interruptions-service/#int

Hydro-Québec avise les clients touchés au préalable. Il est alors essentiel que vos coordonnées, numéros de téléphone et adresses courriel soit à jour dans Espace Client.

Lorsque ce n'est pas planifié, c'est une panne! Les principales causes qui provoquent les pannes sont des rafales de vent, du verglas, présence de débits sur les fils. La stratégie de rétablissement du service dépend de la nature et de l'importance de la panne.



- 1. Rétablissement du service à distance dans la mesure du possible
- 2. Déplacement sur les lieux pour déterminer la cause
- 3. Évaluation et solution
- 4. Affectation des équipes

Si un évènement majeur survient causant un grand nombre de pannes, les informations relatives aux délais de rétablissement changent au fur et à mesure que le diagnostic se précise.

Société Alzheimer

LAURENTIDES

DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA MALADIE D'ALZHEIMER



CONFÉRENCE VIRTUELLE 21 SEPTEMBRE 2021 À 18H30

«Alzheimer et comportements difficiles : Mieux s'outiller comme proche aidant pour y faire face»

- Prendre soin de son proche
- Prendre soin de soi
- Compréhension des comportements difficiles
- · S'outiller pour mieux interagir

ANIMÉE PAR DRE LAURENCE VILLENEUVE, psychologue spécialisée en vieillissement

Conférence GRATUITE, Places limitées!!!

INFORMATION ET INSCRIPTION: Au 1-800-978-7881, poste 227 ou admin@salaurentides.ca

Avis de fermeture – Jour férié

Prenez note que nos bureaux administratifs seront fermés le lundi 11 octobre pour l'Action de grâces. L'équipe sera de retour, mardi le 12 octobre à compter de 9 h.

Merci de votre compréhension,



Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des sujets que vous voulez que l'on traite dans un futur bulletin municipal, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Encore merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter!



Le maire, **Daniel Charette**Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

info@ivry-sur-le-lac.qc.ca